

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 16/07/2024

N/Réf. : SGL40011_728_PU

Gest. : MB/MR

NOVA : 13/PFD/1945324

Corr DU: Martial RESIBOIS
Nancy DENAYER

SAINT-GILLES. Parvis de Saint-Gilles Chaussée de Waterloo, à hauteur des n°57/64 - 59/68

(= en zone de protection de l'Église Saint-Gilles, classé comme monument, et de l'ensemble classé d'immeubles dont la brasserie Verschueren, situé au n.11)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Réfectionner la chaussée de Waterloo, au droit du Parvis, qui malgré sa réfection il y a peu de temps se dégrade prématurément. La dégradation est accélérée par une inéquation entre le type de trafic et le choix des matériaux mis en œuvre

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 25/06/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 10/07/2024, concernant la demande sous rubrique.



Situation
patrimoniale
©Brugis



Vue aérienne 2023 ©Brugis



Situation actuelle du parvis et de la section de la chaussée de Waterloo. Photo CRMS 2024

La demande porte sur le réaménagement du tronçon de la chaussée de Waterloo au droit du parvis Saint-Gilles. Ce tronçon est compris dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles et dans celle de la brasserie Verschueren. Plusieurs autres monuments classés (Triperie saint-gilloise, Aegidium) bordent le parvis. Ce tronçon est repris comme ZICHEE et en espace structurant au PRAS.

Le parvis Saint-Gilles correspond à une deuxième strate d'urbanisation de cette partie de Saint-Gilles. Le parvis actuel fut tracé dans les premières années du XXe dans le prolongement de la rue Jourdan. La rue Jean Volders, qui donne sur la chaussée de Waterloo, fut également percée à cette époque. Dans le prolongement de la rue Jourdan. La forme courbe du parvis, s'évasant vers l'église, avait été conçue pour mettre en valeur le monument, conçu par Victor Besme en 1862.

Historique du dossier

En ses séances du 19/08/2015 et du 22/02/2016, la CRMS avait été interrogée sur le projet de réaménagement du parvis Saint-Gilles, et elle avait formulé une série de remarques et de recommandations :

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/574/SGL40011_574_Parvis.pdf

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/584/SGL40011_584_Parvis.pdf

Un permis a, ensuite, été délivré le 02/06/2016 (réf. : 13/PFD/571980) et les travaux de réaménagement ont été réalisés.

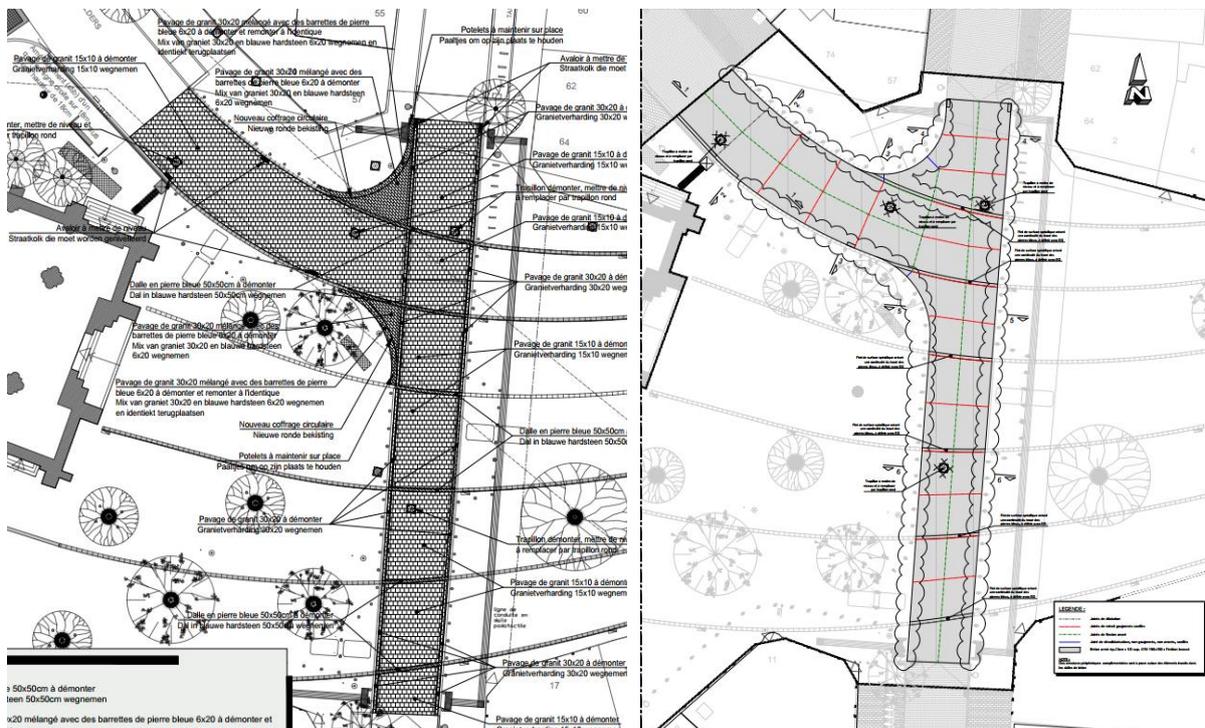
La présente demande porte sur la réfection du tronçon de la chaussée au droit du parvis, qui malgré son réaménagement récent, présente une dégradation accélérée.

La demande

Un ensemble de plusieurs facteurs ont été identifiés comme étant les causes possibles de cette dégradation.

- Sous-estimation de la fréquence du trafic, particulièrement celle de poids lourd ;
- La fondation en béton maigre n'est pas assez épaisse, ni assez résistante pour répondre au trafic ;
- Les bandes en pierre bleue ne sont pas suffisamment stables ;
- Absence de contrebutage du revêtement modulaire, à la transition vers l'asphalte au niveau de l'avenue Jean Volders ;
- Variabilité dans l'épaisseur de la couche de pose du revêtement ;

Pour remédier aux problèmes et reprendre les charges et le trafic, la demande porte sur l'enlèvement des pavés de granit actuels, la démolition de la fondation existante, la réalisation d'une nouvelle fondation uniforme en béton maigre, et la mise en œuvre d'un nouveau revêtement coulé d'une seule pièce, en béton armé gris d'aspect brossé d'une épaisseur de 23cm. Un joint de dilatation est prévu au niveau de la transition de l'avenue Jean Volders et au raccord avec la chaussée de Waterloo. Les bandes transversales en pierres bleues seront évoquées, sans interruption du type de revêtement.



Avis de la CRMS

La CRMS souscrit aux modifications proposées. Les interventions permettront de remédier aux dégradations existantes et futures, tout en restant relativement sobres et de faible impact au regard des enjeux patrimoniaux et paysagers du parvis Saint-Gilles. La Commission rappelle toutefois que dans ses avis de 2015 et 2016¹, elle avait formulé ses craintes sur la difficulté de la mise en œuvre et les possibilités d'entretien du revêtement, et demandé d'être particulièrement attentif à la qualité de la mise en œuvre : « *En ce qui concerne le revêtement prévu, le choix des matériaux apparaît intéressant. Cependant, la CRMS s'interroge sur la difficulté de mise en œuvre et sur les possibilités d'entretien d'un tel revêtement qui semble assez fragile. En effet, la complexité de ce type de revêtement pourrait assez vite se dégrader ou être abîmée par des réparations de fortune (travaux aux impétrants, charroi lourd du marché, etc.). La Commission demande en tout état de cause d'être attentif à cet aspect car la qualité de la mise en œuvre et la régularité de l'entretien sont déterminantes pour la réussite du nouvel aménagement et sa durabilité dans le temps. La CRMS s'interroge, par ailleurs, sur la réalisation, parfois mal maîtrisée, des raccords entre le nouvel aménagement et les aménagements et revêtements déjà existants* »²

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels

¹ Ces avis sont consultables en ligne :

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/574/SGL40011_574_Parvis.pdf

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/584/SGL40011_584_Parvis.pdf

² *Ibidem*